

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No. 1972/2008

Version 14441

Date d'impression 27.10.2014

## SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

### 1.1-Identificateurs de produit

Nom du produit : Kit Cholestérol

Code produit : 028

### 1.2-Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu : Utilisations professionnelles, Substances chimiques de laboratoires, fabrication de substances

Utilisations déconseillées : Donnée non disponible

### 1.3-Renseignements concernant le fournisseur de données de sécurité

Société : BIOSENTEC

Adresse : 65 Allées Campferran  
31320 Auzeville-Tolosane  
France

Web: [www.biosentec.fr](http://www.biosentec.fr)

Telephone: +33 (0) 5 61 14 93 33

Fax: +33 (0) 5 61 14 93 34

### 1.4-Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : I.N.R.S. : +33 (0) 1 45 42 59 59

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2-1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 :

- Toxicité aiguë, orale (Catégorie 3), H301
- Toxicité aiguë, inhalation (Catégorie 3), H331
- Toxicité aiguë, dermale (Catégorie 3), H311
- Irritation cutanée (Catégorie 2), H315
- Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3), H335

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2), H373

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2-2. Contenu d'étiquette

### Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
- H311 : Toxique par contact cutanée.
- H331 : Toxique par inhalation.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

- P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## 2.3- Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2- Mélanges

Nom du composant	No. CAS	No. CE	No. Index	Classification	Concentration (w/w)
Amino-4-antipyrine	83-07-8	201-452-3	-	STOT SE 3 ; H335	0.01-0.1%
BRIJ35	9002-92-0	500-002-6	-	Skin Irrit. 2 ; H315	1-5%
Phénol	108-95-2	203-632-7	604-001-00-2	Acute Tox. 3 ; STOT RE 2 ; H301, H311, H331, H373	0.10-1%

## SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1- Description des premiers secours

**Conseils généraux :** Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité à un médecin.

**En cas d'inhalation :** Transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :** rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau :** enlever immédiatement les vêtements contaminés, rincer à l'eau/se doucher. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :** Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche, ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin.

#### 4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11.

#### 4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1- Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### 5.2- Dangers particuliers résultant de la substance/mélange

Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

#### 5.3- Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### 5.4- Informations supplémentaires

Donnée non disponible

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter une protection respiratoire. Eviter la formation de poussière. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Eviter l'inhalation de la poussière. Equipement de protection individuel, voir section 8.

#### 6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

#### 6.3- Méthodes et matériel de confinement/nettoyage

Donnée non disponible

#### 6.4- Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1- Précautions à prendre pour manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate là où les poussières se forment. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2- Conditions d'un stockage mûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Température de stockage recommandé : 4-8°C

### 7.3- Utilisations finale(s) particulières

Donnée non disponible

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1- Paramètres de contrôles

Donnée non disponible

### 8.2- Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Equipement de protection individuelle

- **Protection des yeux/du visage** : Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166 (EU).
- **Protection de la peau** : Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
En cas d'utilisation d'un mélange, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients.
- **Protection du corps** : Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Tenue antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- **Protection respiratoire** : Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).  
En cas de nuisances d'exposition, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type P95 (US) ou de type P1 (EU EN 143). Pour un niveau de protection plus élevé, utilisez des cartouches respiratoires de type OV/AG/P99 (US) ou de type ABEK-P2 (EU EN 143). Utilisez du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

- **Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat : liquide  
Couleur : transparent  
Odeur : donnée non disponible  
pH : donnée non disponible  
Point de congélation : 0°C  
Point d'ébullition : 100°C  
Hydrosolubilité : oui

### 9.2- Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10-1. Réactivité

Donnée non disponible

### 10-2. Stabilité chimique

Donnée non disponible

### 10-3- Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

### 10-4- Conditions à éviter

Donnée non disponible

### 10-5- Matières incompatibles

Oxydants forts, Acides forts, Chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, Bases fortes.

### 10-6- Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition – donnée non disponible.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1- Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/Irritation cutanée

Donnée non disponible

#### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Donnée non disponible

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifiée comme cancérogène probable, possible ou reconnu par l'Homme par IARC.

### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Inhalation – Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

### **Information supplémentaire**

Donnée non disponible

## **SECTION 12 : Informations écologiques**

### **12.1- Toxicité**

Donnée non disponible

### **12.2- Persistance et biodégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4- Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5- Résultats des évaluations PBT/vPvB**

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/n'est pas menée.

### **12.6- Autres effets néfastes**

Toxique pour les organismes aquatiques.

## **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1- Méthodes de traitement des déchets**

- **Produit** : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.
- **Emballages contaminés** : Eliminer comme produit non utilisé.

- **Elimination du conditionnement** : Suivre la réglementation d'élimination des déchets en vigueur de l'établissement.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) No 1972/2008.

### 15.1- Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

### 15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
- H311 : Toxique par contact cutanée.
- H331 : Toxique par inhalation.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Acute Tox. : Toxicité aiguë.
- Skin Irrit. : Irritation cutanée.
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée (Catégorie 2)
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (Catégorie 3)

### Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignées et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.